



Compte-rendu du CHSCT d'administration centrale

26 juin 2018

(incluant une restitution de la réunion du
20 juin 2018 sur la réorganisation de la DICOM)

Retour sur les conditions de travail dans les locaux de La Défense (suites du CHSCT du 8 juin 2018)

Dans l'Arche Sud, le rétablissement progressif de la climatisation, lié à des mesures de rafraîchissement, a amélioré la situation (pas partout cependant) et les membres du CHSCT ont reçu des réponses à leurs préconisations, qui ont donné lieu aux mesures ci-dessous.

Concernant la crèche, où avaient été constatées des températures excessives, la PMI (saisie à la demande du CHSCT) a demandé que lui soient transmis des relevés de température effectués 3 fois par jour pendant 15 jours dans les lieux de vie et de sommeil des enfants.

Des relevés de température et mesures de la qualité de l'air (hygrométrie, dioxyde de carbone) ont été effectués à tous les étages de l'Arche Sud les 13 et 14 juin 2018. Ces relevés ne sont toutefois pas probants, puisque les températures relevées sont, le même jour, moins élevées lorsque la mesure est effectuée par la maintenance Bouygues (de 20,5 à 25,4°C) que lorsqu'elle l'est par un conseiller de prévention (22 à 26,6°C). Ces deux jours, l'air extérieur en région parisienne n'était pas très chaud : moyenne 14,5 et maximum 19 le 13 juin – moyenne 16,5 et maximum 21,3 le 14 juin. Par ailleurs, le médecin de prévention a constaté des températures allant jusqu'à 30° le 8 juin au bureau du courrier (étage 2 de l'APS).

Les mesures de CO2 font état d'un bon renouvellement de l'air (mais seules les salles de réunion vides ont été contrôlées, ce qui n'est pas concluant).

Les résultats d'une 2ème campagne de mesures, effectuée par Véritas, les 20 et 21 juin, ne sont pas encore connus.

Les agents, en cas de fortes chaleurs, ont été autorisés à s'aérer à l'extérieur sans décompte du temps de travail pour des périodes limitées et après information de leur supérieur hiérarchique, les managers étant invités à régulariser les compte Cottage.

Aucune réponse n'a été apportée à la question du CHSCT sur la qualification d'une partie des locaux des étages 1 et 2 : des pièces sans climatisation opérante (ensemble des étages 1 et 2), et pour certaines sans fenêtres, sans extraction d'air (diffusion) ou à l'extraction insuffisante (collage), à l'insuffisante ventilation et poussiéreuses (salles des compactus), au sol non plan et à la température constamment élevée (reprographie) peuvent-elles être qualifiées de locaux de travail ? Quant aux travaux pour remédier aux dysfonctionnements, leur calendrier n'est toujours pas connu.

La situation au courrier est critique : 5 agents présents (hors congés) au courrier central sur un effectif théorique de 11 et des problèmes permanents d'organisation depuis la fermeture du quai de livraison de l'Arche, entraînant l'épuisement du personnel, voire sa mise en danger (lire notre déclaration). Le fonctionnement est également perturbé dans les services.

Les membres du CHSCT ont, compte-tenu de ces éléments, voté à l'unanimité (CGT – CFDT – FO – UNSA) la préconisation suivante :

Préconisation relative aux conditions de travail dans les locaux aux étages 1 et 2 de l'Arche Sud

Suite aux préconisations votées lors du CHSCT-AC extraordinaire du 8 juin 2018, les membres du CHSCT-AC constatent que le médecin de prévention n'a pas qualifié les locaux des étages 1 et 2 de l'Arche Sud

comme des locaux adaptés au travail.

Ils demandent donc à l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de constater l'existence d'un désaccord sérieux et persistant sur ce point.

Si l'intervention de l'inspection santé et sécurité au travail ne peut aboutir à lever le désaccord, cette démarche permet de saisir l'inspection du travail.

Retour sur la médecine de prévention (suites de la lettre des représentant-e-s du personnel au DRH du 10 avril 2018)

Les membres du CHSCT ont exigé qu'en l'absence récurrente de médecin de prévention (sur laquelle le DRH a déjà été interpellée le 10 avril sans apporter de réponse), il soit fait appel à un service de santé au travail pour des prestations équivalentes à 2 ETP (soit le niveau réglementaire pour le nombre d'agents en administration centrale) et non à 0,2 ETP (1 journée/semaine) comme actuellement. Il est inadmissible que les agents qui demandent un rendez-vous en juin doivent attendre septembre pour être reçus, que les visites médicales obligatoires ne soient pas faites, ni que le temps qui devrait être consacré (au moins 1/3) aux actions sur le milieu professionnel et aux missions générales de prévention ne puisse être dérogé.

Dans ces conditions, les représentant-e-s du personnel ont voté à l'unanimité les préconisations suivantes :

Préconisation relative à l'absence de médecins de prévention

Les membres du CHSCT-AC demandent qu'en l'absence de médecins de prévention en nombre suffisant, soit 2 ETP pour l'administration centrale, il soit recouru à un conventionnement avec un service de santé au travail pour assurer l'équivalent de 2 ETP de médecins de prévention.

Ordre du jour de la réunion du CHSCT du 26 juin 2018

- information sur le déménagement de la DICOM ;
- rapport de la visite du centre serveur du Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CPII) par le CHSCT ;
- rapport de la visite du restaurant administratif de l'Arche et du restaurant «Le Fontenoy» par le CHSCT ;
- suivi des demandes et propositions du CHSCT ;
- examen des signalements au registre de santé et sécurité au travail ;
- examen des accidents professionnels.

La DICOM ne fait pas que déménager... elle se réorganise... sans coordonner les deux ni consulter le CHSCT

Les organisations syndicales ont été reçues par la directrice de la DICOM récemment, à la suite de sa présentation aux agents du projet de macro-organigramme puis de la mise en place de 3 ateliers participatifs.

La CGT, reçue le 20 juin, résume ci-après les perspectives qui lui ont été présentées et ses interrogations

Le principe de base de l'organisation envisagée est le travail en mode projets. Il nous a été présenté comme mieux à même de répondre au fonctionnement de la DICOM, qui nous a été décrit comme caractérisé par :

- le travail en urgence,
- la très forte production (683 communiqués de presse et 171 vidéos en 2017, par exemple),
- une organisation officielle ne correspondant pas au fonctionnement réel, notamment du fait du nombre de collaborateurs restreint des cabinets, entraînant un report de charge sur les agents de la DICOM,

- la nécessité de protéger ceux-ci par une interface avec les cabinets, chargée également d'animer les équipes.

A été également évoquée la nécessité de renforcer la visibilité de l'actualité des ministères pour les citoyens-s.

Le macro-organigramme comprendrait :

- l'équipe de direction (directrice et 2 adjoints),
- 7 domaines correspondant à des thématiques (biodiversité, cohésion des territoires...) animés par des «chargé-e-s d'affaires» en binôme pour 6 d'entre eux (actuel-le-s correspondant-e-s communication dans les directions et actuel-le-s chargé-e-s bureau),
- un pôle «expertise métiers» (image, presse, digital, événementiel...)
- et un «appui stratégique» (veille media, opinion...).

La liaison entre ces différents secteurs ne nous a pas parue aboutie, ni les relations entre les «chargé-e-s d'affaires» et le pôle «Expertise» : chaque thématique aurait-elle une équipe spécifique, quelle coordination pour l'appui stratégique, quel positionnement pour les «chargé-e-s d'affaires» (terme à consonance peu valorisante de guichet bancaire) leur garantissant une évolution de carrière et indemnitaire sans décrantage, quel devenir pour les équipes de communication dans les directions ?

L'interface avec les cabinets et la coordination des commandes nous semblent plutôt relever du niveau direction.

Sur le devenir de la communication interne (sans responsable depuis 3 ans), il nous a seulement été répondu qu'une personne du «pôle stratégique» est chargée de faire des propositions.

Les secrétaires (7 en 2008 pour 2 aujourd'hui) devraient retrouver un positionnement identique à l'actuel.

Les agents en poste à La Défense y resteraient, y compris les correspondant-e-s communication/chargé-e-s d'affaires.

La mise en place de la nouvelle organisation est prévue pour début juillet (le comité technique du SG est convoqué le 11).

Aucun micro-zoning de la nouvelle implantation dans le bâtiment 6 n'a été fourni au CHSCT. Certes, l'installation dans le bâtiment 4 est très mauvaise pour beaucoup d'agents (vétusté, bruit, pollution de la circulation automobile, espace réduit, en particulier dans la bibliothèque transformée en bureau pour 8 agents de la veille des media), mais aucune communication n'a été faite sur les conditions de son amélioration.

Le CHSCT a voté à l'unanimité la préconisation suivante :

Préconisation relative au projet de réorganisation de la DICOM

Les membres du CHSCT-AC demandent une étude d'impact incluant le volet RH de la réorganisation de la DICOM ainsi que le micro-zoning du déménagement.

Les membres du CHSCT-AC demandent la consultation du CHSCT-AC sur ces points.

Rapport de la visite par le CHSCT du centre serveur du CPII à La Défense le 12 juin 2017

La visite a porté sur les locaux dépendant du DOIP (département opérationnel Infrastructures de production) implantés, d'une part, au 20ème étage de l'Arche Sud, et, d'autre part, au niveau R1 (2ème sous-sol) de la Tour Séquoia.

Côté Arche Sud, au moment de la visite, de nombreux dysfonctionnements, communs à tous les services de l'Arche récemment rénovée, affectaient les locaux, notamment des fuites dans les sanitaires et les canalisations du plafond, et constituaient une source de perturbation du travail et de préoccupation pour les agents. Une partie d'entre eux travaille en zone sécurisée dans un espace ouvert de bureaux non cloisonnés côté couloir, pouvant accueillir 20 personnes (fonctionnaires et prestataires). Cette expérimentation semble vécue négativement par la plupart des agents, créant de la fatigue et des problèmes de concentration.

En Tour Séquoia, où se trouvent deux agents «serveurs», les locaux comprennent un bureau, deux salles serveurs et un atelier. La luminosité du bureau est insuffisante et la climatisation défectueuse. Le jour de la visite, les toilettes et un local technique étaient inondées depuis plusieurs semaines à la suite d'un dégât des eaux. La conception des salles serveurs a été faite par l'équipe d'informaticiens lors du déménagement en Tour Séquoia, ce qui a permis des progrès importants dans la lisibilité des serveurs et la minimisation des

déplacements. L'atelier a une ventilation insuffisante et souffre, comme le bureau, d'une chaleur excessive l'été.

Les membres du CHSCT ont voté à l'unanimité les préconisations suivantes :

En Arche Sud :

- vérifier que l'ensemble des problèmes liés à l'emménagement dans l'Arche ont été réglés,
- faire le point avec les agents sur l'expérimentation de bureaux en espace ouvert et revenir à une solution cloisonnée pour ceux qui le souhaitent,
- disposer les postes de travail pour assurer une luminosité suffisante à chacun, en tenant compte de la spécificité du travail sur écran,
- rappeler (et appliquer) la réglementation relative au temps de travail sur écran (article R4542-4 du Code du Travail : «*L'employeur organise l'activité du travailleur de telle sorte que son temps quotidien de travail sur écran soit périodiquement interrompu par des pauses ou par des changements d'activité réduisant la charge de travail sur écran.*»),
- vérifier que les agents sont soumis à une visite médicale de prévention annuelle.

En Tour Séquoia :

- changer la moquette tachée du bureau et la remplacer de préférence par un revêtement lavable,
- améliorer la luminosité du bureau (*article R4213-3 du Code du Travail : «Les locaux destinés à être affectés au travail comportent à hauteur des yeux des baies transparentes donnant sur l'extérieur, sauf en cas d'incompatibilité avec la nature des activités envisagées.»*). En tout état de cause, il devrait être procédé à des mesures du niveau d'éclairage du bureau, puis aux adaptations éventuellement nécessaires en tenant compte des spécificités du travail sur écran,
- effectuer les travaux et réglages permettant d'avoir une température normale dans le bureau et l'atelier,
- améliorer la ventilation de l'atelier,
- former et informer les agents à la maîtrise des gestes et postures liés au port de charges,
- vérifier que les agents sont soumis à une visite médicale de prévention annuelle, incluant notamment des mesures d'audition,
- faire mesurer le niveau d'exposition au bruit dans la salle serveur et procéder aux éventuelles mesures de prévention et de protection,
- installer un téléphone dans l'atelier,
- y placer des extincteurs avec leur notice d'utilisation,
- formaliser les relations avec le service de sécurité incendie, en prévoyant une information des agents du CPII en cas de modifications apportées aux installations,
- si cela n'a pas été fait, régler le problème des fuites dans les toilettes et le local technique.

L'administration a 2 mois pour répondre aux préconisations et prendre les mesures nécessaires.

Il a notamment été indiqué, tant par la direction du CPII que par SPSSI, qu'un bilan allait être fait du travail en zone décroisonnée et que des cloisons seront ajoutées à l'automne pour les agents gênés.

Rapport de la visite des restaurants de l'Arche sud par le CHSCT le 12 octobre 2017

Alors que l'Arche Sud a été rénovée, les locaux dédiés au travail des personnels du restaurant administratif (18 personnes) sont insuffisamment entretenus et en mauvais état, ce qui porte atteinte à leur santé au travail et à l'hygiène de la restauration. Ainsi, le nettoyage des vestiaires, des douches et des toilettes du personnel n'est assuré qu'une fois par semaine par le ministère (il nous a été indiqué en séance que la fréquence du nettoyage des toilettes est passée à 3 fois par semaine, ce qui est encore insuffisant). L'aération ne fonctionne pas dans la salle des réserves des boissons. Les étuves pour maintenir les plats chaud sont trop petites ou malcommodes. La plonge est mal ventilée, humide, excessivement chaude en été (jusqu'à 38°). Le personnel est obligé de traverser toute la salle de restaurant pour évacuer les déchets au 2ème sous-sol. La ventilation ne fonctionne pas non plus à l'office de la cafétéria où la température est élevée.

Les membres du CHSCT ont voté à l'unanimité les préconisations suivantes :

Pour le restaurant «Le Fontenoy» au 34ème étage :

- étudier la possibilité d'une ouverture dans le plan de travail pour alléger le service,
- étudier la possibilité d'avoir un sol antidérapant plus facile à l'entretien,

- veiller à ce que le vestiaire du 35ème étage soit accessible au cuisinier et aux extras.

Pour le restaurant administratif de l'Arche à l'étage – 1 :

- étudier la possibilité de relier le quai de livraison à l'évacuation d'eau dans la pièce contiguë,
- stabiliser le floconnage,
- améliorer l'accessibilité et l'hygiène des douches,
- revoir le mécanisme de fermeture des portes dans les accès par escalier entre le 2ème et le 1er sous-sol, pour offrir une sécurité optimum,
- étudier la possibilité d'aménagements et de travaux d'amélioration de la plonge pris en charge par le ministère,
- rétablir un sas pour assurer la possibilité de jeter directement les déchets de la salle de plonge dans les bennes du quai de livraison,
- réparer sans délai la ventilation dans l'office de la cafétéria,
- proposer des visites régulières auprès de la médecine du travail au personnel,
- réintroduire un repas complet à prix raisonnable («repas malin») composé au moins d'une entrée, d'un plat chaud et d'un dessert,
- réfléchir sur la possibilité de faire baisser le coût du repas, sachant qu'une subvention ministérielle de 3,30 euros est versée par agents, mais que 500 d'entre eux environ ne fréquentent pas le restaurant.

L'administration a deux mois pour préciser quelles suites sont données à ces recommandations et motiver les éventuels refus.

Signalements au registre de santé et de sécurité au travail

13 signalements ont été inscrits sur le registre de santé et de sécurité au travail du 28 au 31 mai 2018 (4 jours, soit plus de 3/jour)

- **11 relatifs à des températures excessives en Arche Sud,**
- **1 relatif aux odeurs de colle diffusées à l'étage 2 de l'Arche Sud, du fait de l'insuffisante extraction d'air,**
- **1 relatif à une allergie à la climatisation en Tour Séquoia,** problème signalé lors de l'installation en TS en 2014 et toujours non pris en charge.

La CGT observe que le manque de place dans les locaux ne permet pas de résoudre de nombreux problèmes affectant la santé des agents. La DRH et les services jouent au ping-pong : chacun se renvoie la responsabilité des mesures à prendre tandis que SPSSI organise la pénurie.

Accidents de service et de trajet

Entre le 20 mars et le 23 mai 2018, **14** accidents professionnels ont été reconnus imputables au service, dont 12 accidents de trajet.

Les accidents de service mettent en évidence des risques qui appellent à vigilance et doivent être traités préventivement par l'administration : déchargement de marchandises, sol glissant dans le parking TS.

La plupart des accidents de trajet ont lieu dans les transports en commun (9/12). Réduire l'éloignement domicile-travail par une offre de logements de proximité est en enjeu, de même que le développement du télétravail.

Les consignes concernant les mesures à appliquer en raison des difficultés de transports liées aux travaux de renouvellement du réseau ferré francilien pendant l'été, en particulier la fermeture du RER A du 26 juillet au 28 août entre Nation et La Défense, seront communiquées par la DRH aux services le 10 juillet : application du règlement intérieur de l'ARTT (rétablissement dans l'application Cottage des horaires d'arrivée et/ou de départ habituels), offre spécifique de transport pour les agents à mobilité réduite, éventuellement télétravail ponctuel.

Les représentantes de la CGT au CHSCT d'AC sont Dominique Citron et Marie-Christine Van Marle